



Le plan « Grand âge et autonomie »

Le ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, a présenté sa feuille de route « Grand âge et autonomie ». Un document de référence de court terme pour soutenir les personnes âgées et accompagner leur autonomie.

Ce document constitue le cadre de référence pour le plan de protection sociale qui s'inscrit de la République avec son caractère de bien commun et s'appuie sur les valeurs de la République. L'objectif principal est de garantir à toutes les personnes âgées, quel que soit leur statut, un accès à la protection sociale et à la solidarité.

Ce document constitue le cadre de référence pour le plan de protection sociale qui s'inscrit de la République avec son caractère de bien commun et s'appuie sur les valeurs de la République. L'objectif principal est de garantir à toutes les personnes âgées, quel que soit leur statut, un accès à la protection sociale et à la solidarité.

Ce document constitue le cadre de référence pour le plan de protection sociale qui s'inscrit de la République avec son caractère de bien commun et s'appuie sur les valeurs de la République. L'objectif principal est de garantir à toutes les personnes âgées, quel que soit leur statut, un accès à la protection sociale et à la solidarité.

[Communiqué] Plan « Grand âge et autonomie » : à quand un 5ème risque de protection sociale ?

10 janvier 2020

La ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, a présenté sa feuille de route « Grand âge et autonomie ». Ce plan porte des mesures de court terme pour soutenir les...[Voir la suite](#) [1]

Source

URL:<https://agabc.asso.fr/actu-adedom/communiqué-plan-grand-age-et-autonomie-quand-un-5eme-risque-de-protection-sociale>

Liens

[1] <https://agabc.asso.fr/actu-adedom/communiqué-plan-grand-age-et-autonomie-quand-un-5eme-risque-de-protection-sociale>